

L'ABBÉ HUGO D'ÉTIVAL ET LA COOPÉRATION DES ABBAYES BELGES A SON ŒUVRE HISTORIQUE

(Suite et fin).

Dès son arrivée à Etival, Hugo avait conçu le plan des *Annales Praemonstratenses*.

Ce vaste répertoire devait comprendre quatre parties, divisées elles-mêmes en un nombre inégal de volumes :

1°) La *Monastériologie*, qui serait l'histoire de toutes les maisons norbertines, classées par ordre alphabétique. Disons tout de suite que c'est la seule partie qui fut éditée (1734 et 1736). Elle comprend deux imposants volumes in-folio, ayant chacun leur supplément où, sous le nom de *Probationes*, on a publié le texte de nombreux documents se rapportant aux différents monastères (1).

2°) L'histoire générale de l'Ordre de Prémontré devait former le 3° tome des *Annales*. Ce volume était prêt pour l'impression, à la mort de l'auteur. Plus tard, comme nous le verrons, son secrétaire, Jean Blanpain, voudra en entreprendre l'édition. Ni l'un ni l'autre

(1) *Sacri et canonici Ordinis Praemonstratensis Annales, in duas partes divisi. Pars prima, Monasteriologium, sive singulorum Ordinis monasteriorum singularem historiam complectens. Tomus I. Nancy, V^e J. B. Cusson et A. D. Cusson. 1734.* L'ouvrage débute par une épître dédicatoire, avec les louanges de saison, au cardinal Lercari, secrétaire d'Etat du pape Benoît XIII et grand protecteur de Hugo. L'auteur ne la prolonge heureusement pas au-delà de 6 pages. La préface comprend 48 pages. Puis, vient l'*Index* des circaries et des abbayes de l'Ordre, lequel s'étend sur 12 pages. Le texte occupe 960 colonnes. Viennent enfin 6 pages d'*Index* et une page d'*Errata*. Six gravures (reproductions de vues de diverses abbayes) illustrent l'ouvrage. — *Les Probationes tomi primi Monasteriologiae Praemonstratensis* se développent sur 732 colonnes, numérotées en chiffres romains, avec 12 pages d'*Errata*. — *Tomus II. Nancy, mêmes éditeurs, 1736.* Ce second tome contient 24 pages de préface, 1186 colonnes de texte, 8 pages d'*Index* et d'*Errata*, 12 gravures. — *Les Probationes secundi Tomi Monasteriologiae* comptent 738 colonnes, numérotées en chiffres romains, et 6 pages d'*Index* et d'*Errata*.

projet ne fut exécuté, et la copie de Hugo, comme celle de son secrétaire, est restée manuscrite (1).

Ces deux parties formaient l'ensemble des *Annales* proprement dites (2). L'auteur se proposait de publier ensuite :

3°) La *Bibliothèque* de l'Ordre de Prémontré. Sous ce titre, il aurait rassemblé les biographies des prémontrés célèbres par leur science et par leurs écrits. Cette partie devait comprendre deux volumes, de même que la suivante.

4°) *Ménologe*, ou Vies des saints de l'Ordre de Prémontré (3).

Tel était le plan général de l'œuvre projetée par Hugo. " Ce plan était vaste, trop vaste pour un seul homme. Hugo comptait sur l'esprit de solidarité qui anime les membres d'un même corps et sur l'intérêt qu'une telle entreprise devait exciter au sein de la famille norbertine (4). "

Il en fut ainsi. Mais tout n'alla pas sans lenteurs ni difficultés. Il y eut des échanges de vues, des discussions, des correspondances sans fin, tant au sujet des renseignements à fournir pour l'histoire des monastères, qu'en ce qui concerne les souscriptions, l'envoi laborieux des livres à travers des provinces infestées de troupes en armes, et le paiement des volumes. C'est ce que nous allons constater, en particulier, pour les abbayes situées en Belgique.

Le 17 juin 1717, fut envoyée à tous les chefs d'abbayes une circulaire imprimée, dans laquelle on commence par rappeler aux abbés que le dernier chapitre général, tenu en cette année même, a confié au coadjuteur de l'abbé d'Etival la mission de publier les fastes de l'Ordre de Prémontré et a enjoint à tous les abbés, prévôts,

(1) L'une et l'autre se trouvent, ou se trouvaient, à la Bibliothèque du Séminaire de Nancy, où elles sont cataloguées aux n^{os} 53 et 54, d'après la liste dressée par J. M. A. V a c a n t, o. c., p. 53. — Le grand séminaire de Nancy fut fondé en 1780. La riche bibliothèque compta, parmi ses directeurs, l'historien de l'Eglise, Rohrbacher, qui fut professeur au séminaire, de 1836 à 1844. C'est également dans ce dépôt que sont, ou qu'étaient conservés tous les autres manuscrits relatifs aux ouvrages de Hugo. Ces liasses considérables de documents (travaux et correspondances), furent données au séminaire par le dernier religieux d'Etival, le Père Baudot, après l'expulsion des prémontrés de cette abbaye. Il ne nous a pas été possible d'être renseigné sur le sort de la bibliothèque de Nancy, depuis les lois de séparation, en France.

(2) De là l'indication : *in duas partes divisi*, que l'on trouve dans le titre général placé en tête de la *Monastériologie*.

(3) Ces deux derniers exposés, plus ou moins au point déjà, par les soins de Hugo, furent également remis par le P. Baudot, à la bibliothèque du séminaire de Nancy.

(4) U. B e r l i è r e, o. c., p. 5.

prieurs ou supérieurs quels qu'ils soient, de transmettre à Hugo les documents et renseignements nécessaires à cet effet.

La circulaire, rédigée par les soins de Hugo, rappelle et précise ces ordonnances.

On est prié d'envoyer à l'historiographe de l'Ordre :

1°) la transcription fidèle des bulles pontificales et de tous les actes émanant des chancelleries impériales, royales et autres, qui ne sont pas encore édités dans l'ouvrage de Le Paige (1) ;

2°) la série chronologique des abbés, avec l'indication des actes principaux de leur administration, au point de vue de l'histoire ecclésiastique et de la discipline de l'Ordre ;

3°) la liste des manuscrits précieux, des reliques, des privilèges et préséances, dans l'ordre spirituel et temporel, des prévôtés de religieuses et des paroisses qui dépendent des abbayes respectives ;

4°) l'histoire des saints et bienheureux de l'Ordre, d'après les auteurs contemporains de ces saints personnages.

5°) Si des abbayes ont disparu, les abbés des monastères d'où étaient issues ces communautés éteintes (*patres abbates*) en donneront les noms et l'histoire d'après les documents qu'ils possèdent.

6°) Si les églises renferment des tombeaux de rois, de princes, ou d'autres grands personnages, on voudra bien en donner l'indication, la description et les inscriptions.

7°) Les religieux qui ont laissé des ouvrages importants, dans tous les domaines, ou qui ont pris part à des conciles, ou qui ont lutté pour la défense de la Foi chrétienne et catholique, devront être signalés. L'on donnera une recension de leurs ouvrages et l'on en fera, autant que possible, un exposé critique.

(1) J. Le Paige, *Bibliotheca Praemonstratensis Ordinis*. Paris, 1633. On ajoute, à cette prescription, une restriction quelque peu inquiétante pour l'intégrité historique de l'œuvre projetée : *modo tamen illa Ordinis honorem, disciplinam, praecminentias et privilegia explicant, aut fundationes insignes contineant*. L'on ne demande donc que la communication des documents qui seraient à l'honneur ou à l'avantage des abbayes. Simple façon, peut-être, de se concilier un bienveillant accueil auprès de certains prélats de l'époque, très chatouilleux sur tout ce qui concernait les droits et les préséances de leurs monastères. De fait, une telle remarque ne doit pas être spontanée de la part de Hugo. Elle n'est pas du tout conforme à son esprit. Si nous savions qu'à cette époque Blanpain était déjà son secrétaire, nous inclinierions à croire qu'elle fut inspirée par celui qui, nous le verrons plus loin, devait un jour reprocher à Hugo d'avoir rapporté dans ses *Annales* des faits qui ne sont pas toujours à l'honneur de leurs auteurs. Et ce reproche même nous est précieux à enregistrer, pour corriger ce que pourrait avoir de blâmable — au point de vue de l'histoire, — la note que nous venons de signaler.

8°) Recommandation d'ordre pratique : on est prié d'envoyer tous ces renseignements *franco*, jusque Nancy (1).

De toutes parts arrivèrent les réponses, plus ou moins complètes, plus ou moins critiques, d'après le tempérament des collaborateurs d'occasion de cette œuvre de compilation. La variété qui devait fatalement exister dans toutes ces données, allait marquer l'œuvre de Hugo, quel que fut le discernement de l'analyste, d'une valeur très inégale pour l'histoire des différents monastères mentionnés dans les *Annales* (2).

Le premier des abbés belges qui semble avoir répondu, ou, du moins, dont on possède la première réponse, est Henri Jullin, abbé de Beaurepart, à Liège. Dès le 31 mars 1718, il annonce l'envoi de copies des différents actes concernant son abbaye (3) et, l'année suivante, expédie une autre lettre traitant des cures administrées par le monastère de Liège ou lui appartenant (4).

Le 6 décembre 1719, c'est au tour de l'abbé de Leffe, Perpète Renson, à expédier à Etival une missive renfermant notamment des renseignements sur les abbés de Leffe et les paroisses administrées par les religieux de cette abbaye (5).

En 1720, Hugo est en communication avec l'abbaye de Bonne-Espérance, d'où on lui envoie, le 12 juin, diverses notices, et avec

(1) Cette circulaire repose aux Archives d'Averbode, section I, liasse IV, farde II.

(2) La correspondance, conservée avec le reste de la documentation de Hugo, à la bibliothèque de Nancy, a été dépouillée par A. Digot, *o. c.*, pp. 52 et suiv. ; J. M. A. Vacant, *o. c.*, passim, et U. Berlière, *o. c.* Ce dernier publie quelques-unes des lettres envoyées à l'abbé d'Etival et reconnaît que "les correspondances conservées dans les papiers de l'abbé Hugo, bien qu'elles n'offrent pas cet intérêt palpitant que l'on a reconnu aux correspondances bénédictines [c'est entendu !] ont aussi leur importance." *O. c.*, p. 13. Nous en retirons les lettres des abbés belges, auxquelles nous ajoutons, pour servir de sources à cette étude, divers documents inédits de nos archives.

(3) U. Berlière, *o. c.*, p. 7.

(4) U. Berlière, *o. c.*, p. 8.

(5) Publié par U. Berlière, *o. c.*, p. 42 et p. 43. Parlant de l'abbé de Floreffe, Père-Abbé (*Pater-Abbas*) de l'abbaye de Leffe (l'on donnait le titre de *Pater-Abbas* au prélat de l'abbaye d'où était issue la communauté dont le chef, par rapport au supérieur de l'abbaye-mère, était appelé *Filius-Abbas*), Renson signale le "mécontentement qu'il a eu de ce que, dans la vie de saint Norbert, vous avez postposé l'abbaye de Floreffe à celle de Cuissy." Hugo n'échappait pas aux mécomptes des historiens du passé d'abbayes encore existantes ! En fait, toutefois, il n'y a pas lieu de douter que Floreffe fut fondé avant Cuissy.

Floreffe, où se rendit personnellement son secrétaire, Jean Blainpain (1).

L'année suivante, Tongerloov ouvre la série des abbayes campinoises, par une lettre de l'abbé Grégoire Piëra, en date du 4 mars 1721. Il semble bien qu'il ait fallu un rappel de Hugo pour l'obtenir, car l'abbé de Tongerloov y indique qu'il répond à une lettre du 19 février. Il s'excuse de son retard en disant que tant de livres déjà ont traité de son monastère, qu'il n'avait pas cru nécessaire de donner un supplément d'informations. Il indique les ouvrages où l'on trouvera toutes les données désirables, et y ajoute quelques renseignements sur les origines de Tongerloov (2).

La concision de la lettre de Piëra et la brièveté de ses renseignements sont compensées par une longue missive, envoyée le même jour, par Nicolas Van der Meulen, religieux de Tongerloov et ancien prieur et proviseur de l'abbaye.

Il y fait un grand éloge de l'abbé Piëra, de son humilité, qui est cause de la sobriété de ses données sur la splendeur de son abbaye ; de son habileté dans les choses politiques ; des grands travaux qu'il a entrepris à l'église et à la sacristie, laquelle, dit-il, ne le cède à aucune autre de la circonscription, si ce n'est quant à ses dimensions ; des embellissements apportés à la bibliothèque et des autres constructions entreprises (3). Il y ajoute des données sur les paroisses administrées par l'abbaye, sur l'organisation des études, sur les plantations, la construction du nouveau refuge à Anvers. Tout cela, ajoute-t-il, est l'œuvre de l'abbé actuel, qui ajoute à ses mérites la connaissance des langues espagnole, italienne et française et est un excellent poète et un humaniste réputé (4).

(1) U. Berlière, o. c., p. 10.

(2) Il termine par ces paroles : " Vous désiré de connoître le successeur de feu Monsieur l'Abbé Hroznata Crils, c'est moy qui sui son successeur indigne ; il est mort le 1^{er} de janvier de l'an 1695. Si vous me voulez honorer de vos lettres, aiez la bonté de les adresser à Anvers, dans nostre refuge. Je vous prie aussi de bien vouloir excuser les barbarismes que je commet dans la langue françoise, nous ne sommes que des flamens, et je suis avec un grand respect " etc. — U. Berlière, o. c., pp. 45 et 46.

(3) N. Van der Meulen imite la modestie de son prélat, en taisant la grande part qu'il eut lui-même à ces constructions et embellissements. Voir W. Van Spilbeeck, *Necrologium B. M. V. de Tongerloov*, p. 2. Tongerloov, 1902.

(4) U. Berlière, o. c., pp. 46-49. En passant, Van der Meulen donne sur la vieillesse de l'abbé Wichmans, l'auteur du *Brabania mariana* et le plus célèbre, peut-être, des abbés de Tongerloov, cette description peu connue : " labore et studiis exhausti, senio gravati, et inde, prout habeo a majoribus, nonnihil puerescentis. "

Van der Meulen revient à charge le 16 avril et envoie à Hugo la copie d'une bulle d'Eugène III, avec la liste des cures et des prévôtés et quelques autres renseignements encore (1).

Deux ans plus tard, l'abbé d'Heylisseem adresse à l'abbé d'Etival, en un style pittoresque, quelques notes chronologiques sur les abbés, les cures, l'église et les bâtiments abbatiaux. Sa lettre est datée du 6 septembre 1723 (2).

On le voit, les renseignements demandés arrivent lentement, très lentement, de Belgique. Pour la plupart du temps, l'on s'en réfère aux notices de Sanderus (3). Celui-ci semble avoir épuisé toute la somme de condescendance que l'on était alors susceptible d'avoir pour les chercheurs de documents historiques.

Ce n'est qu'en 1724 que nous trouvons, dans les documents conservés à Nancy, les premiers vestiges de la collaboration des religieux d'Averbode. Le 6 janvier 1724, Henri-Adam Ruatpers, chambrier (*camerarius*) de l'abbé d'Averbode, envoie des notes biographiques sur les abbés Servais Vaes et Etienne Van der Stegen (4). Pour compenser la rareté des renseignements sur ce monastère, on prit soin d'envoyer en même temps, à Hugo, un rapport sur Tongerlo, dû à la plume du chroniqueur Gillis Die Voecht, afin de détruire la légende du *Liber S. M. in Tongerlo*, du reste apocryphe, par lequel on voulait prouver que Tongerlo avait été fondé par Frémontre et non par Saint-Michel d'Anvers (5).

Le 5 août 1725, l'abbé de Grimberghen, Augustin Van Eeckhout, expédie à Hugo une liasse de pièces relatives au droit de paternité que possède l'abbé de Grimberghen — par cession de l'abbé de Tronchiennes, en 1705 — sur le monastère des norbertines de Tuschenbeke (6). Cinq ans plus tard, le 12 juin 1730, le même abbé, en félicitant Hugo pour son élévation à l'épiscopat (il ne s'était pas pressé outre mesure !) lui communiquait encore diverses corrections au sujet de la notice à consacrer à son abbaye (7).

(1) U. Berlière, o. c., pp. 50-51.

(2) U. Berlière, o. c., pp. 56-57.

(3) A. Sanderus, *Chronologia sacra Brabantiae*. La Haye, 1826. Seconde édition dans laquelle sont réunies les monographies éditées, au siècle précédent, sur différentes abbayes.

(4) U. Berlière, o. c., p. 11.

(5) Ce document, en vertu duquel Tongerlo voulait secouer la paternité de Saint-Michel d'Anvers, était un faux, soi-disant du XII^e siècle, en réalité, du début du XVII^e siècle. Voir H. Lamy, *L'abbaye de Tongerlo depuis sa fondation jusqu'en 1263*. Introduction, pp. XXIV-XXV. Louvain, 1914.

(6) U. Berlière, o. c., p. 12.

(7) U. Berlière, o. c., p. 12.

Enfin, le 4 mai 1726, Ferdinand Van der Haeghen, abbé de Ninove, écrit à Hugo au sujet de mémoires qu'il lui a envoyés, en promet d'autres encore, et donne quelques notices sur des abbés et autres personnages remarquables de son monastère (1).

Hugo finit, semble-t-il, par s'impatienter quelque peu de toutes ces lenteurs et de tous ces retards. Il en écrit à Tongerlo, sollicitant avec instances de plus amples détails, sur tous les monastères de la Circarie. Sans doute, y était-il encouragé par les lettres précédentes de Van der Meulen. Mais celui-ci était mort, le 3 janvier 1723. La lettre de Hugo, datée du 30 octobre 1726, ne nous a pas été conservée, mais elle nous est connue par la réponse que lui adresse, le 20 novembre, Richard Boden, religieux de Tongerlo et professeur d'Écriture-Sainte, et par une autre lettre que lui écrit personnellement, le 16 décembre, l'abbé Joseph Van der Achter.

Richard Boden, après avoir exprimé à l'abbé d'Etival sa sympathie et son admiration pour l'œuvre qu'il a si vaillamment entreprise, s'excuse de ne pouvoir entièrement répondre à l'attente de l'historiographe. Il lui envoie les notices de Sanderus, qui viennent d'être rééditées, et qui lui donneront tous les renseignements voulus sur les autres abbayes de la circarie du Brabant. Il y ajoute quelques notes sur la fondation de Tongerlo, le droit synodal et la carrière des abbés ; transcrit les épitaphes des abbés Wichmans († 1661) et Ursino († 1664) ; donne des renseignements intéressants sur le couvent des norbertines d'Hérenthals, l'*Hortus conclusus* (2) et la situation juridique de son prévôt ; celui-ci n'est ni mitré, ni perpétuel, et, pas plus que la prieure, n'est élu par les religieuses, mais tous deux sont nommés par l'abbé de Tongerlo. Contrairement à ce que croit Hugo, Vichet n'a pas publié son histoire de Tongerlo, que sa mort a laissé inachevée (3).

L'abbé de Tongerlo, occupé en ce moment par des affaires urgentes, n'avait pu répondre lui-même (4). Un mois plus tard, il

(1) U. Berlière, *o. c.*, pp. 57-59.

(2) Couvent de sœurs norbertines, fondé par l'abbaye de Tongerlo en 1411, et approuvé par Martin V en 1419. Voir : W. Van Spilbeeck, *Het Herenthalsch klooster O. L. Vr. Besloten Hof*. Averbode, 1892.

(3) Renier Vichet, archiviste de Tongerlo († 1721) écrivit l'histoire de l'abbaye de Tongerlo, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Fonds Goethals, n° 86.

(4) La lettre de Richard Boden, publiée par U. Berlière, *o. c.*, pp. 53-56, est signée : " F. Richardus Boden, S. Scripturae professor, de mandato mei Reverendissimi, qui presentes quidem inspexit, sed ob negotia supervenientia alio advocatus totas non potuit perlegere. "

voulut regagner le temps perdu. C'est la première lettre qu'à notre connaissance, Hugo reçut de Van der Achter, et elle est empreinte d'une telle cordialité qu'elle dut être un précieux encouragement pour l'historien, et l'amena à une correspondance suivie avec son collègue de la lointaine Campine.

Dès le début, le ton de la lettre exprime une serviabilité dévouée et de bon augure (1). Nous verrons Van der Achter prendre la tête du mouvement en faveur de Hugo, et, en sa qualité de vicaire général de la circarie du Brabant, s'employer de tout son pouvoir à appuyer les démarches de l'annaliste.

Pour le moment, il lui rappelle qu'il lui a fait envoyer, le 21 novembre, le livre de Sanderus. Quant aux monastères séparés de la communion catholique il a fait chercher avec soin (2) et a enfin trouvé les manuscrits rassemblés par Vichet. Il les lui envoie. Mais c'est tout ce qu'il a trouvé et l'on se rend bien compte que, s'il le pouvait, il ferait certainement davantage (3).

Que cette lettre ait produit la meilleure impression sur Hugo, et lui ait été un réconfort, au milieu des démêlés politiques qui s'ajoutaient à ses préoccupations d'ordre scientifique, nous le savons par la suite de ses relations avec son collègue de Tongerloot et, notamment, par sa lettre du 8 février 1728, dont nous avons parlé précédemment et que nous reproduisons en annexe.

C'est, vraisemblablement, vers cette époque que doit se placer une note nous renseignant sur les points que Van der Achter aura à signaler à la bienveillance des abbés de sa circarie, à l'occasion d'une réunion tenue à Bruxelles (4).

(1) "Illico ubi litteras istas gratissimas, quibus Reverendissima vestra Dominatio me 30 Octobris honorare dignata est, receperam, quasi ardore zeli excitatus, desideraveram totis praecordiis inservire Amplitudini Vestrae, tam grandia molienti ad honorem et illustrationem Ordinis nostri," etc. U. Berlière, o. c., p. 51.

(2) "Discuti et erui feci quaevis scrinia et recondita receptacula." *Ibid.*, p. 52.

(3) "Sine dubio adhuc plura desideratis, sed credite mihi, Reverendissime Domine, plura non habeo." *Ibid.*

(4) En voici la transcription :

"Memoria pro R^{mo} D^{no} Abbate Tongerloensi Vicario Generali etc. quatenus dignetur cæteris Amplissimis suis Coabbatibus Ord. praem. Bruxellis congregatis proponere sequentia :

1) Ut dignetur Abbati Hugoni satisfacere quoad haec pauca, quae petit.

Scilicet seriem Abbatum cujuslibet Abbatiae, Cathalogum Pastorum cum distinctione diocesanos, quando et quo acquisiti sint, similiter et Praepositorum.

Numerum Religiosorum,

Enfin, tous les renseignements sont arrivés à Etival, plus ou moins complets, plus ou moins satisfaisants. Hugo a pu mettre la dernière main à la rédaction. L'ouvrage est sous presse. Il s'agit maintenant de recueillir les souscriptions. C'est là une nouvelle source de correspondances et de démarches dont les vicaires des circaries seront chargés.

Le moment est venu de secouer la torpeur qui semble avoir envahi certains prélats. Pour les animer à s'intéresser à l'œuvre et à y souscrire, ce n'est pas trop de l'intervention de l'abbé-général. Le 14 mai 1731, Claude-Honoré Lucas de Muin envoie, de Prémontré, une circulaire conçue en des termes tels qu'on y lit un ordre exprès, auquel il sera, du reste, donné suite.

L'abbé-général envoie sa lettre à tous ses vicaires et les charge de recueillir les souscriptions au plus tôt. Chaque circarie est taxée pour un nombre déterminé, car il faut, pour que l'éditeur consente à publier le volume, que l'Ordre lui en achète 400 exemplaires. La circarie de Brabant aura à souscrire pour trente exemplaires dont chacun coûtera quinze livres françaises (1).

Van der Achter répondit, le 17 juillet, qu'il communiquerait la lettre de l'abbé-général à ses collègues, lors de la prochaine réunion des Etats du Brabant, à Bruxelles (2). Sa réponse ne parvint pas à Prémontré, car, le 27 septembre, Claude-Honoré Lucas de Muin revint à charge, rappelant, non sans quelque mauvaise humeur, sa

Catalogum Reliquiarum quas in Ecclesia sua habent,
Item catalogum Manuscriptorum suorum.

2) Quoad haec a parte monasterii Tongerloensis praedicto D. Hugoni ex nunc factum est satis.

3) Notandum quod dictus Hugo historiographus Ordinis utatur Sanderi in descriptione Abbatiarumstrarum, sicut et Papenbrochio, qui auctores in multis errant, proinde dictus Hugo circa similia melius est informandus ne errantes sequatur, quod a monasterio Tongerloensi ex nunc factum est.

4) Quoad manuscripta, provisionaliter remitti potest dictus D. Hugo ad Sanderum in Bibliotheca sua Belgica manuscripta in 4°, Insulis impressa anno 1641, quod item a parte monasterii Tongerloensis factum est.

Non videntur haec ulli generare posse difficultatem, sed potius cedere in monasteriorum nostrorum splendorem et Ordinis honorem, et praefato Ordinis historiographo a capitulo Generali constituto et ab Ordinis capite ad nos deputato lubenter subministranda ne in nos culpam rejicere possit, etc. (sic)."

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier : *Publicationes*, n° 27.

(1) L'abbé-général donne ensuite quelques renseignements, que nous connaissons déjà, sur la composition du volume. Cette lettre nous paraît devoir être transcrite en entier. On la trouvera en annexe.

(2) Ainsi que nous le fait connaître la note écrite par l'abbé de Tongerlo, au dos du mandement de l'abbé-général.

lettre du 30 mai, au sujet des trente exemplaires à souscrire et de l'envoi des 450 livres. Il ajoutait que les autres circaries, même celles qui sont plus éloignées, avaient déjà donné suite à son ordre et qu'il était temps de se hâter, car l'imprimeur s'impatiait (1).

Le prélat de Tongerlooo était, en ce moment, bien malade, presque entièrement paralysé du côté droit, et, sur l'ordre de la Faculté, il se trouvait aux eaux d'Aix-la-Chapelle depuis plusieurs semaines. A son retour, et à peine rétabli, il se rendit à l'assemblée des Etats du Brabant, dans le courant du mois d'octobre, y vit ses collègues de la circarie, leur donna connaissance des ordres reçus de Prémontré et les engagea à souscrire chacun pour quatre exemplaires. Si les abbés consentaient à cette souscription, Tongerlooo irait jusqu'à prendre six exemplaires, pour parfaire le nombre trente. Mais les abbés de Ninove et de Dilighem n'acceptèrent pas cette convention. On ne put obtenir d'eux que la souscription à deux exemplaires. Pour justifier leur réponse, ils alléguèrent la modicité de leurs revenus et le fait que l'œuvre de Sandérus leur suffisait. Ils ajoutèrent même que, si le premier tome des *Annales* n'était pas mieux imprimé que les ouvrages précédents de Hugo, ils ne souscriraient pas aux volumes suivants.

Van der Achter relate fidèlement, à l'abbé-général, le résultat de ses démarches, dans une lettre du 5 novembre 1731, où, après avoir exprimé son regret que sa lettre du 17 juillet ne soit pas parvenue à Prémontré, il annonce que la circarie du Brabant souscrit pour vingt-six exemplaires, dont le prix, soit 390 livres, est expédié le jour même à Paris, par les soins du proviseur de Tongerlooo. L'éditeur est prié d'envoyer les volumes, non reliés, au refuge de l'abbaye de Tongerlooo, à Anvers (2).

Les abbayes de Saint-Michel d'Anvers, de Grimberghen, de Parc, d'Averbode et de Tongerlooo avaient souscrit, chacune, pour quatre exemplaires ; les abbayes de Ninove et de Dilighem, pour deux ; l'abbaye de Berne et le prévôt du Val-des-Lys, à Malines, pour un exemplaire chacun (3).

(1) Original conservé aux Archives de Tongerlooo, *l. c.*, n° 31.

(2) Van der Achter remercie, en même temps, l'abbé-général de sa sollicitude pour sa santé et ajoute qu'il s'en remet du reste entièrement à la Providence et serait même heureux d'offrir quelques années de sa vie pour la prolongation de celle du Général. " Utinam autem salutari abbreviatione annorum vitae meae valerem vestram ad multos prorogare." Copie, de la main de Van der Achter, aux Archives de Tongerlooo, *l. c.*, n° 33.

(3) Note du cellérier de Tongerlooo, A. Intiens, 5 novembre 1731. Voir en annexe.

La réponse de l'abbé Lucas de Muin ne se fit pas attendre. Le 14 novembre, il accuse réception du message de Van der Achter et regrette la réduction du nombre de souscriptions, tout en répondant avec magnanimité qu'il accède gracieusement à la demande que lui adresse dans ce sens l'abbé de Tongerlo (1). En fait, Van der Achter n'avait rien demandé, mais, plaçant l'abbé-général devant le fait accompli, avait simplement signifié la décision des abbés du Brabant et notifié qu'il faisait envoyer la somme due pour les vingt-six exemplaires (2).

Au mois de mai 1734, parut enfin le premier tome des *Annales Praemonstratenses*.

L'abbé-général s'empressa de le notifier à l'abbé Van der Achter, en lui demandant de faire connaître la voie à suivre pour transmettre les souscriptions de la circarie de Brabant, et de vouloir, sans retard, faire parvenir les sommes recueillies pour la souscription au second tome, dont l'impression n'allait pas tarder. Les lettres de l'abbé-général à ce sujet étaient datées du 17 et au 24 mai 1734. Nous ne les avons pas retrouvées. Mais, grâce au soin que mettait Van der Achter à classer méthodiquement ses correspondances et à en tenir note, nous connaissons, par sa réponse, datée du 1^{er} juin 1734, le contenu et la date des mandements de l'abbé-général.

Ceux-ci reçurent un accueil assez frais.

Les abbés de la circarie du Brabant, d'un commun accord, furent d'avis qu'il était prématuré de les faire souscrire dès ce moment au second tome, et décidèrent qu'il y avait lieu d'attendre d'abord l'arrivée du premier volume. Après, l'on verrait bien ! L'abbé Hugo n'avait même pas encore fait savoir que ce premier tome fût sorti des presses (3).

(1) "Gratiose inclinatus annuo petitioni tuae pro numero 26." Original, aux Archives de Tongerlo, *I. c.*, n° 26.

(2) "Solum in toto acceptata sunt viginti sex exemplaria, quorum summa ascendit ad trecentas et nonaginta libras francicas, quas provisor meus hac ipsa die mittet ad Procuratorem vestrum generalem. Poenitet me quod singulos abbates non potuerim reddere magis flexiles ad coemptionem." Lettre du 5 novembre 1731. Archives de Tongerlo, *I. c.*, n° 33.

(3) Van der Achter lui-même, si calme et si serein d'ordinaire, semble partager un peu la mauvaise humeur de ses collègues, de ce que son ami d'Etival ne lui ait pas écrit personnellement pour lui annoncer la bonne nouvelle. "Quod vero concernit editionem tomi I Annalium jam factam, eam usque modo non intimavit D. Abbas Stivagiensis." Lettre du 1^{er} juin 1734. Brouillon de la main de Van der Achter. Archives de Tongerlo, *I. c.*, n° 35.

Quant à indiquer la voie à suivre pour faire parvenir à leurs destinataires les volumes qu'on leur avait imposés, c'était bien difficile. La Lorraine et les pays voisins étaient remplis de soldats ; cette région n'était pas connue des abbés belges. Hugo, lui-même, serait mieux à même de juger, étant sur les lieux, quelle était la voie la plus sûre. C'était donc à lui de savoir comment il fallait s'y prendre. A force de discuter là-dessus, les prélats trouvèrent que le libraire Chevalier, de Luxembourg, pourrait se charger de faire parvenir les volumes à Bruxelles, chez l'une ou l'autre de ses connaissances, ou même à Heestermans, le proviseur de Tongerloo, qui ne lui était pas étranger. Il suffirait à Hugo, ou à l'éditeur des *Annales*, de s'occuper de l'envoi jusqu'à Luxembourg. De là, Chevalier expédierait les colis au refuge de Tongerloo, à Anvers. Avant de se séparer, les abbés protestèrent que, malgré les temps difficiles que l'on traversait, ils consentiraient bien à payer le second volume, mais pas avant d'avoir reçu le premier.

L'on dirait que les abbés belges avaient prévu le long retard dans la réception des volumes. De fait, plus de deux ans devaient encore s'écouler, avant que les livres fussent aux mains de leurs destinataires.

Dans l'entretemps, se place un incident qui ne fut pas sans ajouter aux tribulations de Hugo, dans la laborieuse publication des *Annales*.

L'abbé d'Etival avait eu, pendant plusieurs années, comme secrétaire, un jeune religieux, dont il fit le collaborateur de son œuvre, Jean Blanpain (1). Le commerce constant entre les deux érudits — car le secrétaire de Hugo ne manquait pas de talent ni d'assiduité au travail — en fit deux amis. Blanpain fut nommé prieur et grand-vicaire de l'évêque de Ptolémaïde. L'on dit même que Hugo lui avait promis de le faire son coadjuteur. Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ? Et cette promesse, non accomplie, fut-elle, comme certains l'affirment, l'occasion du premier froissement et le début des difficultés ? Toujours est-il que la brouille survint un jour entre Hugo et son collaborateur. Ils se séparèrent, sans beaucoup de bruit, d'ailleurs. Blanpain se retira au prieuré de

(1) Jean Blanpain, né au Vignot, près de Commercy, le 21 octobre 1704, devint chanoine prémontré à l'abbaye de Pont-à-Mousson. Hugo l'appela à Etival, pour lui confier les fonctions de professeur, auxquelles s'ajoutèrent bientôt les nouveaux titres dont l'honora la confiance affectueuse de Hugo. Voir L. Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, t. I, pp. 62-64. Bruxelles, 1899 — et les auteurs y cités.

Nancy, où il demeura jusqu'à la mort de l'abbé, et rentra alors à Etival, pour y exercer, jusqu'à sa mort (1762 ou 1765) les fonctions de curé et d'official. En 1735, Hugo l'avait remplacé par Charles Saulnier, prieur d'Etival, qui mourut en 1738.

Or, lorsque, en 1734, parut le premier tome des *Annales*, auquel on fit partout, dans le monde savant, le meilleur accueil, Blanpain, du fond de sa retraite, prépara sa revanche, et publia un écrit anonyme où il attaqua vivement le livre de l'abbé d'Etival (1). Cette critique parut sans nom d'auteur, ni de lieu, ni d'imprimeur. Grâce à Don Calmet, nous savons qu'elle fut imprimée à Nancy, chez la Veuve Cusson et son fils, les éditeurs des *Annales* ! Il est assez piquant de lire, dans le soi-disant *Avis de l'Imprimeur* : " J'ai eu soin que mes feuilles fussent aussi correctes que celles des *Annales* le sont peu. " Quant à l'auteur de la critique, ses observations sont " solides, judicieuses et modérées. " L'auteur lui-même explique son état d'âme dans une " Lettre de l'auteur à un Prélat auquel il envoie son manuscrit. Cette lettre doit servir de Préface. " Comme bien l'on pense, cette âme est sereine et limpide, mais nous souscrivons volontiers aux paroles de l'auteur, confessant que, si ses vues ont été bonnes, " peut-être s'est-il mêlé quelque chose d'humain dans l'exécution. "

Blanpain reconnaît lui-même les grandes qualités de Hugo, son éloquence, son assiduité au travail malgré l'âge et les infirmités, sa dignité de vie, ses mœurs irréprochables. Mais ce n'est là que le recul du coureur qui prend son élan et ne s'arrêtera plus dans sa course.

Dans ces 465 pages, les assertions de Hugo sont passées au crible de la critique la plus malveillante. Certes, nous l'avons déjà fait pressentir, l'œuvre de l'analiste est de valeur inégale, elle n'est exempte ni de lacunes, ni d'inexactitudes. Comment en serait-il autrement pour un tel travail, accompli dans de telles conditions ? Mais, pour la plupart, les remarques de Blanpain portent sur les questions de personnes, de préséances, de droits et prérogatives spéciales de l'abbé-général et des trois autres premiers *Pères* de l'Ordre des abbés de Laon, de Floreffe et de Cuissy), et d'autres questions d'une importance secondaire pour l'histoire. Nous reconnaissons volontiers qu'on trouve, dans l'œuvre de Blanpain, certaines notes inté-

(1) *Jugement des écrits de M. Hugo, évêque de Ptolémaïde, abbé d'Etival, en Lorraine, historiographe de l'Ordre de Prémontré. 1736. "Ouvrage trop inspiré par la jalousie pour être impartial et digne de foi."* E. Martin, o. c., p. 76.

ressantes, des recherches bien conduites, des deductions habilement amenées, des critiques très justes, dont on fera bien de tenir compte en utilisant les *Annales*. Mais le procédé du critique déplaît et l'on éprouve une impression pénible, en lisant ces attaques publiques et anonymes sous la plume de celui qui fut l'ami et le confident de Hugo, et que l'abbé d'Etival associa à son érudition. Sans Hugo, jamais peut-être le nom de Blanpain ne serait parvenu jusqu'à nous.

De plus, il est injuste, par exemple, de lui reprocher d'avoir un style peu châtié (1), et de lui faire un grief de sa sincérité d'historien, quand elle n'est pas favorable à l'Ordre. " Je n'ai pu goûter, écrit Blanpain, la liberté que s'est donnée l'analiste, de censurer impitoyablement la vie et les mœurs de plusieurs prélats de son Ordre (2). " Mais, cette vie et ces mœurs étaient-elles, oui ou non, répréhensibles ? *That is the question...* Et Blanpain n'en a cure, semble-t-il. Si l'on veut savoir comment Hugo aurait dû parler, pour être approuvé par son censeur, voici, entre beaucoup d'autres, des échantillons de la " manière Blanpain " : " Partie III. Paragraphe V. De la déposition d'un Abbé-Général, qui, dégénérant des exemples de M. de Prémontré, et s'écartant des règles du devoir, mériterait cette peine (3). " — " D'illustres élèves, que M. le Général a formés de ses mains, soutiendront avec honneur le poids du gouvernement. Ils transmettront eux-mêmes à une postérité reculée ce qu'ils auront reçu de ce grand prélat. — Suit l'énumération de toutes les vertus humaines et divines...

" La seule abbaye de Prémontré renferme dans son sein grand nombre de Docteurs de Sorbonne, également religieux et sçavans ; des Prieurs expérimentés, des Professeurs consommés, des maîtres de novices d'une vie exemplaire ; en un mot, des personnes d'un rare mérite en tout genre. Tels sont les Electeurs, presque tous dignes d'être élus (4), etc. "

A la bonne heure ! L'on se demande toutefois pourquoi Blanpain est entré dans une abbaye de la réforme lorraine, et pourquoi celle-ci s'est séparée de Prémontré. La citation que nous venons de donner nous expliquera la bienveillance que les abbés-généraux manifesteront bientôt pour l'ancien collaborateur de Hugo.

(1) Voir à ce sujet les éloges donnés par A. Digot, o. c., p. 4 et p. 47. Il suffira d'ailleurs de lire la lettre de Hugo, donnée ici en annexe, pour se convaincre de l'élégance avec laquelle le prélat maniait la langue de Cicéron.

(2) O. c., *Préface* [p. 3].

(3) O. c., p. 418.

(4) O. c., p. 421.

La critique de Blanpain n'eut aucun succès (1) et n'empêcha pas le second volume des *Annales*, paru en cette année 1736, d'être accueilli avec la même faveur que le premier.

Le second tome de l'œuvre de Hugo était donc mis en vente, et les abbés belges n'étaient toujours pas en possession du premier volume. Ce n'est que le 30 août 1736 que purent être expédiés de Nancy les exemplaires destinés à la circarie du Brabant (2).

Au début de novembre 1736, le colis tant attendu arriva à l'abbaye du Parc, d'où il fut envoyé au refuge de l'abbaye de Tongerlo, à Anvers. Les vingt-six exemplaires étaient au complet et en bon état, et furent distribués aux abbés, d'après le montant de leur souscription. Les frais de transport furent payés par les prélats, au prorata de leur commande (3).

Une fois en possession de leurs volumes, les abbés payèrent, sans difficulté, la même somme pour le second tome, au cellierier de Tongerlo. Celui-ci en envoya le montant au banquier Declief, de Bruxelles, qui se chargea de le faire parvenir à l'éditeur Cusson. On manda, en même temps, à Nancy, de faire expédier les exemplaires du tome second au refuge de l'abbaye de Grimberghen, à Bruxelles. Dès le mois de mars 1737, cet envoi parvint à destination

(1) " Cette attaque ne servit en quelque sorte qu'à rehausser le mérite de l'ouvrage de Hugo. Le livre de Blanpain n'est plus recherché aujourd'hui que par les bibliophiles, tandis que les *Annales Ordinis Praemonstratensis* jouissent encore d'une juste réputation." A. Digo, o. c., p. 38.

(2) Ainsi que nous l'apprend la lettre suivante, adressée à Van der Achter.
A Nancy, ce 9 Sept. 1736.

Monsieur,

N'ayant pû jusqu'à présent depuis près de deux ans trouver de commodité pour vous faire tenir vos exemplaires du 1^{er} tome des *Annales* de l'Ordre de Prémontré, je me prévaut de cette occasion ci qui me procure l'honneur de vous donner avis de leur départ du 30 du mois passé. Le second tome est en vente, si vous souhaitez de m'envoyer une lettre de change ou à M. l'Abbé d'Etival, je vous ferais aussitôt partir les autres par la même commodité.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

A. D. Cusson.

Original, aux Archives de Tongerlo, l. c., n° 45.

Nous n'avons pas pu découvrir quelle est la "commodité" qui permit enfin l'envoi des volumes.

(3) " Pro quolibet exemplaris cujusque itinerario, sive transportu Antverpiam usque, item pro vectigalibus, etc., debentur 22 1/2 asses." Notes de la main de J. Van der Achter, aux Archives de Tongerlo, l. c., n° 47.

et fut distribué aux abbés par les soins du cellérier de Tongerlo, en ce moment de résidence à Bruxelles (1).

Dès la fin de l'année suivante, Hugo avait terminé la composition de la seconde partie de son immense travail. Avec le troisième volume qu'il allait livrer au public, commençait la seconde partie de son œuvre : l'histoire générale de l'Ordre de Prémontré.

L'abbé Joseph Van der Achter en fut informé par une lettre que lui envoya l'auteur, le 25 novembre 1738.

Hugo lui exposait comment il avait enfin terminé l'histoire de l'Ordre, depuis le début, jusqu'en 1220. C'était tout un volume déjà, qui serait de la même importance que les précédents et que le même éditeur allait imprimer sur le même papier, dans le même format et avec les mêmes caractères que la *Monasteriologie*. Déjà l'autorisation de l'abbé-général était accordée. Plus rien ne s'opposait à l'impression, dès lors que le même nombre de souscripteurs se présentât. Comme pour les précédents volumes encore, le prix serait de quinze livres. Un copieux appendice renfermerait le texte des privilèges pontificaux, impériaux et royaux. Si donc il existait encore, dans les dépôts d'archives, des pièces non éditées, le moment était venu de les envoyer. L'éditeur recevrait encore aussi, pour les imprimer aux frais de l'auteur, les clichés, sur cuivre, qu'on lui enverrait, franco, des mausolées ou des statues de saints prémontrés dont on désirerait la reproduction.

Il suffisait à Hugo d'être renseigné sur le nombre d'exemplaires désirés. Le prix en serait perçu plus tard, à la date que l'on désignerait et chez les changeurs dont on lui indiquerait l'adresse. Les monastères, dont la gravure n'a pas été donnée dans les volumes précédents, pourront encore être reproduits sur une plaque en cuivre et la gravure en sera donnée dans le présent volume ou l'un des suivants, selon la date de la fondation (2).

Avant de répondre à l'abbé d'Etival, Van der Achter attendit de pouvoir rencontrer les prélats de sa circarie. Cette réunion eut lieu, comme d'habitude, à l'occasion de la convocation des Etats du Brabant. Tous furent d'accord pour souscrire à la proposition de l'abbé de Tongerlo, et l'on conclut que la souscription serait la même que pour les tomes précédents, c'est à dire, de vingt-six exemplaires, à quinze livres chacun, à condition que le nouveau

(1) Même note.

(2) Original, aux Archives de Tongerlo, l. c., n° 49.

volume fût de la même grandeur et de la même qualité que la *Monasteriologie*.

Se souvenant encore avec amertume du retard apporté dans l'expédition des deux premiers tomes, les abbés prirent au mot l'offre de Hugo et décidèrent que le livre ne serait payé à l'auteur que lorsqu'il serait parvenu à destination. Mais, dès ce moment, ils allaient préparer la somme et la réserver pour être expédiée aussitôt après la réception de l'ouvrage. Celui-ci devrait être envoyé soit à l'abbé du Parc, soit à l'abbé de Tongerlo, dans leurs refuges respectifs de Louvain ou d'Anvers, selon la plus grande facilité de l'expéditeur.

Dans l'intérêt de la vente, toutefois, on fit remarquer qu'il serait préférable que le volume fût mis en vente chez un libraire de Bruxelles, avec lequel s'entendrait l'éditeur des *Annales*. L'avantage de cette proposition consisterait en ce que, non-seulement les supérieurs de l'Ordre, mais aussi tous les amateurs étrangers, pourraient se procurer l'ouvrage de Hugo. L'on voit que, dans cette réunion, la note était très favorable à l'annaliste. L'abbé de Dillighem lui-même, voulant montrer que, s'il souscrivait pour un nombre d'exemplaires moindre que celui que désiraient ses collègues, ce n'était point par manque d'intérêt pour ce savant ouvrage, s'offrit à servir d'intermédiaire pour Hugo, en vue de négocier cette affaire avec des libraires de Bruxelles. Il connaissait, en effet, la ville, puisque son abbaye se trouvait dans l'agglomération (à Jette) et il paraît avoir été assez expert pour mener à bien une entreprise de ce genre. C'est, du moins, ce qu'affirme Van der Achter, qui communique tous ces détails à l'abbé d'Etival, dans une très aimable lettre, du 1^{er} janvier 1739, qu'il termine par les souhaits de saison et par l'expression des louanges de tous pour son zèle et le succès de son travail (1).

Tout autre fut la réponse des abbés de la circarie de Floreffe. L'abbé de Bonne-Espérance, Jérôme Petit, alors vicaire-général de cette circarie, répondit à Hugo, le 14 février 1739, qu'il n'avait trouvé aucun de ses collègues qui fût désireux de recevoir le volume annoncé. Plusieurs exemplaires des tomes précédents restaient encore à charge à l'abbé de Bonne-Espérance. Personne ne les voulait, parce qu'on ne les trouvait pas conformes aux données historiques conservées dans les manuscrits, plus ou moins authentiques, des abbayes. L'abbé Petit ne songeait pas à remarquer que la

(1) Copie, de la main de J. Van der Achter, aux Archives de Tongerlo, l. c., n° 50.

faute en était à ceux qui avaient refusé d'ouvrir leurs archives pour aider à la rédaction d'une histoire complète et conforme à la vérité. Quant à lui, disait-il, il souscrirait tout de même pour un exemplaire (1).

Pauvre Hugo ! Ni les encouragements de l'abbé de Tongerlo, ni les paroles désobligeantes de l'abbé de Bonne-Espérance ne pouvaient plus l'émouvoir longtemps. Quelques mois plus tard, la main défaillante du vieillard laissait tomber la plume. La mort lui apportait le repos qu'il n'avait pas connu, dans sa féconde et laborieuse existence.

Et le troisième volume des Annales ne paraîtrait jamais.

Ce ne fut pas par la faute de Blanpain.

Aussitôt Hugo décédé, son ancien secrétaire revint à Etival, avec l'intention de poursuivre et de reviser l'œuvre de l'abbé. Il se disait prêt à éditer le troisième volume, lorsque l'abbé de Vence, censeur royal, auquel l'examen en avait été confié, et qui l'avait déjà approuvé avec grands éloges, dans une lettre adressée à Hugo le 18 avril 1739 (2), déclara, soit de son propre mouvement, soit à l'instigation de Blanpain lui-même, que l'ouvrage ne pouvait être mis sous presse avant d'avoir été modifié.

Voilà donc le Père Blanpain occupé activement à la revision et à la correction de l'œuvre de son maître. Il en fit une rédaction nouvelle, qui fut achevée en 1748.

Le 26 mai de cette année, l'abbé-général Bruno Bécourt adressa à tous ses vicaires une circulaire que ceux-ci devaient communiquer à tous les abbés, prévôts, prieurs et autres supérieurs de l'Ordre, pour les informer que l'œuvre inachevée de l'abbé d'Etival venait d'être reprise, à l'invitation de l'abbé-général, par le Père Jean Blanpain, en faveur de qui — inconscience ou ironie ? — l'on invoquait la paternelle sollicitude dont l'avait entouré Hugo et la science que le digne disciple avait puisée auprès d'un tel maître (3) ! Blanpain avait travaillé avec une telle ardeur, disait-on, qu'il avait déjà terminé sa tâche, que l'œuvre était prête pour les presses (neuf ans après que Hugo lui-même en avait annoncé l'impression), et qu'elle allait être confiée à l'imprimeur Antoine Le Seure. — Peut-être, en aurait-il coûté quelque remords à Blanpain, de s'adresser

(1) Lettre publiée par U. Berlière, *o. c.*, p. 60.

(2) Lettre publiée par A. Digot, *o. c.*, p. 64.

(3) "...Patrem Joannem Blanpain, quem in domo sua, paterno sinu foverat impense, nec non solerti manu finxerat sedulo meritissimus Abbas hortati sumus, ut opus a patre meditatatum conficeret filius non degener."

à la " firme " Cusson, qui avait imprimé, avec la Monasteriologie, ses diatribes contre Hugo ? — L'ouvrage serait complet en quatre ou cinq tomes, d'environ 250 feuilles chacun. Chaque volume coûterait seize livres françaises. La forme, la dimension, les caractères, la division des pages en colonnes, tout serait conforme aux éditions des tomes précédents. Toutes les circaries avaient à souscrire pour le même nombre d'exemplaires que ci-devant, et le prix en serait payé d'avance au prieur de la résidence de Saint-Joseph, à Nancy. Les volumes seraient envoyés, aux frais des destinataires, une année révolue après le commencement de l'impression de chaque tome (1).

Blanpain arrivait à l'apogée de son triomphe et avait déjà fait imprimer le titre de l'ouvrage, dans lequel n'est même pas cité le nom de Hugo (2). Mais, par une permission de la divine Providence, il ne vit jamais l'exécution de son projet. Apparemment, les abbés prémontrés ne lui firent pas bon accueil.

Et, malgré les instances de l'abbé-général, auquel les opinions de Blanpain, en opposition de celles de Hugo, donnaient tous les apaisements possibles, le plagiat du disciple est allé rejoindre l'œuvre du maître, dans la poussière d'une bibliothèque-fantôme.

Tongerloo.

H. LAMY.

(1) Copie authentique, signée et scellée par l'abbé de Parc, Alexandre, vicaire général, du 26 mai 1748. Archives de l'abbaye d'Averbode, Section I, liasse IV, farde II. — Même copie, signée et scellée par le même abbé, datée du 17 mai 1748, attachée à l'exemplaire du 1^{er} volume des *Annales*, reposant à la Bibliothèque de Tongerloo, CB, X, 25.

(2) *Annales sacri et canonici Ordinis Praemonstratensis, in quibus ecclesiasticae Historiae pars haud exigua continetur, auctore R. P. Joanne Blanpain. Tomus I, complectens libros XVI, ab ortu sancti Norberti, ejusdem Ordinis institutoris : id est, ab anno Christi MLXXX ad annum MCLXXX, cum appendice et indicibus necessariis.* Nancy, typis Ant. Leseure, ad insigne Sancti-Joannis-Evangelistae. Anno MDCCXLVII.

ANNEXE I.

8 février 1728.

Lettre autographe de l'abbé Hugo à l'abbé de Tongerlo.

Reverendissime, perillustis et amplissime Praelate,

Pro iis quae R. P. ac D. Procurator generalis in Romana Curia beneficiis nuper impendit, debitas illi grates jam pro debito exsolvi, sed quoniam quas filio exhibui a reddendis Patri potissimum gratiis non me liberant, Amplissimam dignitatem vestram litteris eucharisticis convenio, et quanto possum affectu, gratitudinem rependo pro beneficiis, obsecrans insuper R^{mam} Paternitatem vestram, ut stimulos addat zelo Dni Procuratoris generalis, quem scio ex nuntiis gratissimum Pontifici et ob eruditionem commendatissimum.

Die 13 mensis elapsi pro mea causa luculenter oravit apud Sanctissimum et pro felici et prompto exitu mandatum reportavit propria Pontificis manu conscriptum, quo Sua Sanctitas Eminentissimo Cardinali Lercario praecepit ut maturaret finem aequissimae causae pro qua a triennio decerto usque ad vincula et triplex exilium.

Nec vero sua Dignitas perillustis opem suam immerenti videatur concessisse quid rei sit paucis exponam.

Ratione meae Abbatiae Stivagiensis habeo jurisdictionem episcopalem in pagos 18 a predecessoribus meis ab omni ævo exerceri solitam. In vim meae jurisdictionis et ad antecessorum exemplum, accersivi Ill. Archiepiscopum Caesariensem, Ecclesiae Sancti Deodati summum praepositum, vicinum nostrum, ut conferret sacramentum Confirmationis plebi numerosae. Illud caritative contulit. D. Episcopus Tullensis illatam sibi et juribus suis injuriam inde praetendens, emisit edictum, gallice *ordonnance*, quo in meam personam et jura Ecclesiae meae saeviit. Ego, ne par in parem jurisdictione paterer impune in mea jura debannari, ad Ecclesiae meae praejudicium, publico pariter mandato ordonantiam Praesulis proscripsi. Siluit interea per biennium Episcopus, sed coepiscopos Galliae conciliariter Parisiis congregatos armavit ad vindictam. Illi canonem adversus me et Ecclesiae meae jura ediderunt, et pactis inter se foederibus, statuerunt a ministerio verbi divini, a praedicatione et ab ordinibus amovere praemonstratenses, donec Ill. Generalis proscripsisset meum mandatum, meaeque Ecclesiae jurisdictionem.

Talibus minis fractus Generalis, spreto Ordinis honore, posthabita Sanctae Sedis reverentia, penes quam summa rerum stabat et ad quam lis erat deducta, praecipiti et publici juris facto anathemate, in mea jura assurrexit, damnavit, proscripsit.

Fremuit in R^m Generalem Summus Pontifex, excanduit in facinus Romanae Curiae offensivum. Dux vero meus Lotharingiae, ad cujus jussionem restiteram Episcopo Tullensi, de cujus commodo est ut asseram Ecclesiae meae praerogativas et illam gallicani Episcopi jurisdictioni substraham, videns clerum gallicanum tumultuantem et Ill. Card. de Fleury faventem tumultui, in exilium me eiecit, ne partes nostras videretur tueri. A 6 mensibus illud sustineo aequanimiter, constantiam augente bonitate et sanctitate causae pro qua illud patior. Urgeo S. Pontificem ut minaces Duci litteras scribat, pro revocatione libelli exilii. Instat similiter pro eadem D. Procurator Generalis, donec principale caput motae litis inter me et Episcopum Tullensem dirimatur Romae.

Instantem (a) obsecro animet syndicum et instiget Amplissima Dignitas, ne exilio confectus, paratum praelo Annalium Ordinis opus tumulo meo consepeliatur. Hanc praestolor gratiam et utinam officiis possem emereri et obsequiis. Sum quippe ad illa paratissimus, et summa animi gratitudine

Reverendissimae, Amplissimae et perillustris Vestrae Dignitatis

addictissimus servus et confrater

C. Hugo, abbas Stivagii.

In meo Pathmos alsatico,
die 8 Februarii 1728.

Si dignetur Amplitudo Vestra rescribere, accludat epistolam sub hac plica : A M^r de la Chapelle, Directeur des Postes du duché de Luxembourg, à Luxembourg. Ille securum dabit commeatum.

Adresse : Reverendissimo et Amplissimo Domino insignis et exemptae Abbatis Tongerloensis Praelato, Sacri et canonici Ordinis Praemonstratensis per Brabantiam vicario generali meritissimo etc. à Westerloo.

Indication faite par la poste : 8. De Lorraine.

Note de la main de l'abbé Van der Achter : Respondi 22 febr. 1728.

Note de la main de l'abbé Van den Nieuweneynde : Epistola Rev^{mt} Dni Hugo Abbatis Stivagiensis ad A. V. A. 8 febr. 1728. Nota quod

habentur tomo 2° Annalium Praem. fol. 990 : Pontifex summus fomitem rixarum extinguere volens episcopali caractere insignivit Abbatem (scilicet Stivagiensem) et in consistorio renuntiavit Episcopum Ptolemaidis 15 decembris -728.

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier: Publicationes, n° 26.

(a) pour : *instanter* ?

ANNEXE II.

14 mai 1731.

Lettre de l'abbé-général Claude-Honoré Lucas de Muin.

Dudum desideratos, Amplissime Domine, sacri et canonici Ordinis praemonstratensis annales praelo subjicere incunctanter paratus Bibliopola, enixius Nos rogavit ad maturandum opus, ut Ordinem pro suo zelo et voto excitaremus, ad transmittendas subscriptiones, viatico pecunario munitas, quo facilius accingere se possit labori et satisfacere impensis quibus alias exhauriretur, nisi Ordinis juvaretur subsidio, restituendo quidem unicuique subscriptori, dum prius acceptam summam ex pretio cujusque voluminis deducet.

Nos, qui Ordinis honori, incolumitati monasteriorum et veteris ævi resuscitandis monumentis pro Nostro debemus officio incumbere, petitioni aequissimæ et in rempublicam Litterariam invecto pridem usui ad rei Litterariæ utilitatem libenter inclinantes, omnes et singulos Ordinis abbates, praepositos, priores, pastores, in Domino exhortamur ut quamprimum per subscriptiones studeant sibi procurare praefatos Annales, quo festinantius hoc adjutus subsidio bibliopola tradere possit Ordini opus in quod suspirat Ordo.

Et ne locorum distantia inobedientiae suffugium ministret, nostris cujusque circariae, vicariis generalibus dedimus in mandatis, ut subscriptorum pecunias excipiant, et renuentes dare, pro ea qua pollent autoritate compellant, nostrae vero sollicitudini reservantes exemplaria committere ad loca commodiora et opportuniiora cuique Circariae, nolentes cuiquam dare ansam conquerendi, aut ex maturius praestito vadimonio gravari.

Cum autem variis praecipuorum ordinis monasteriorum prospectibus, procerum imaginibus, aut monumentis, Sacrarum exu-

viarum Lipsanis, diplomatum sigillis singularibus aere incisis sit passim opus inspersum, ex aequo et bono, pensatisque ad lancem expensis, pretium cujusque voluminis mille paginarum in folio, ad quindecim libras monetae gallicae taxavimus in gratiam subscribentium, licentiam facientes Bibliopolae augendi pretii erga non-subscribentes ; notandum quod si numerus paginarum millenarium non attingat vel excedat, servata proportionem minuetur vel augebitur pretium voluminis.

Duo priora volumina quae primo visura sunt lucem, monasteriologiam Ordinis exhibent, alphabetico digestam ordine, ne cujusquam antiquitate praejudicent, et ut lectori promptior sit atque facilius inquisitio. Solum Praemonstratum ab hac lege eximunt, ob sedis poëdriam, matris et magistrae totius Ordinis. Ea autem methodo cujusque monasterii condita est historia, ut in fronte chorographia, fundatores, paternitas et quidquid ad eorum plenioram notitiam conducere potest, describantur, deinde series abbatum, chronice et historice appingatur. Filialia monasterii, pastoratus, seu alia beneficia, sacrae exuviae, MSS catalogus postea subnectuntur ; denique pontificum, imperatorum, regum et principum traduntur diplomata, quae notulis ubi necessitas postulavit illustrantur.

Quanta potuit annalium conditor diligentia, non laboribus, non itinerum periculis, non expensis parcens, opus suum executus est, nostra nostrique Capituli generalis deputatus autoritate ; quod ut ad suam quamprimum adducatur perfectionem, debitumque Ordini nostra decus et honorem conciliet, nihil est a nobis praetermittendum.

Verum cum illud opus quinque voluminibus absolvendum non sine magnis sumptibus, praelo subjicere possit Bibliopola, ideo exigit ut quadringenta cujusque voluminis exemplaria sibi assumere promittat Ordo noster. Quorum distributio ut aequa lance fiat et juxta Ecclesiarum facultates, expedire judicamus ut in vicariatu vestro triginta distribuantur exemplaria, quorum pretium colligere tuum erit, ad nosque Parisios intra trium mensium spatium transmittere. Hac collectione parum gravabuntur monasteria vestra, cum unius tantum voluminis pretium petatur, aliis quatuor sequentibus totidem annis praelo subjiciendis, hisque tantummodo temporibus persolvendis. Tibi igitur incumbit, aestimatis sigulorum vicariatus Tui monasteriorum facultatibus, a singulis pro destinata exemplarium quantitate, debitum exigere pretium, ita ut ex toto vicariatu tuo, ad nos pro triginta exemplaribus primi voluminis quadringentae et quinquaginta dirigantur librae gallicae. Interea tamen certiores nos facias de mandati nostri receptione et executione. Cœterum

maneo, et intimo animi affectu, Amplissime Domine, addictissimus, devinctissimusque confrater tuus.

fr. Claudius Honoratus Lucas,
Praemonstrati Abbas et Generalis.

Parisiis die 14^a Maii 1731.

Ampl. D. abb. Tongerloënsis.

Adresse : Amplissimo admodum Domino

Domino Abbati Tongerloënsi

Illmi Dni Praemonstratensis per

Brabantiam et Frisiam vicario

generali.

Bruxellas.

La feuille était fermée par le sceau (en cire rouge, encore conservé à peu près entièrement, en deux fragments) de l'abbé général.

De l'écriture de l'abbé Van der Achter suit :

Respondi 17 Julii me in proxima congregatione Statuum negotium illud communicaturum Dnis Abbatibus Circariae Brab.

Archives de l'abbaye de Tongerlo.

Dossier : Publicationes, n° 30.

ANNEXE III.

5 novembre 1731.

Numerus exemplarium et Amp.
D. D. Abbatum subscribentium
emptioni Annalium Ord. Prae-
monstrat.

1731.

Antverpiensis	— 4	exemplaria
Grimbergensis	— 4	"
Parchensis	— 4	"
Averbodiensis	— 4	"
Diligemensis	— 2	"
Ninoviensis	— 2	"
Bernensis	— 1	"
Tongerloënsis	— 4	"
Praepositus Vallis		
Liliorum	— 1	"

Faciunt exemplaria 26.

Collectae pecuniae ex mandato
Reverend^{mi} Vicarii Generalis,
Abbatibus Tongerl. pro solutione
exemplarium respective primi
tomi.

Solvit 35 flor. monetae curr.

Solvit 35

Solvit 35

Solvit 35

Solvit 17 — 10

Solvit 17 — 10

Solvit 8 — 8

Solvit 35

Solvit 8 — 15

Igitur tota

Collecta est 227 flor. 3 Ass.

Sed cum quodlibet exemplar singuli tomi debeat constare 15 libras gallicis reductione facta ad nostram monetam et computato cambio, pretium cuiusque exemplaris fuit taxatum ad 3 flor. et 15 asses monetae currentis.

Cum igitur 26 exemplaria faciant 390 libras gallicas, solvi Domino De Wilde mercatori Antverpiensi pro litteris cambii 390 librarum gallicarum Parisiis solvendarum, 216 florenos 9 asses cum dimidio monetae currentis.

Itaque supersunt ex pecunia collecta 10 florenos 13 1/2 monetae currentis.

P. A. Intiens, cellarius abbatae
Tongerloënsis.

Actum 5 novembris 1731

(a) Primum tomum Annalium recepimus in Novembri 1736, et exemplaria distributa sunt respectivis Abbatiis etc. (sic).

Tunc pro 2^{do} Tomo etiam hic Abbates solverunt, atque illum 2^m Tomum Annalium recepimus in Martio 1737, et exemplaria respective iterum distributa sunt.

(b) Annales Ordinis Praemonstratenses imprimuntur.

Quanti constent.

Quinam ex circaria nostra et ad quot exemplaria se obligarint et quod solverint. 1731.

Archives de l'abbaye de Tongerlo,
Dossier : *Publicationes*, n° 28.

(a) De la main de Jos Van der Achter, abbé de Tongerlo.

(b) De la main du même abbé Van der Achter.